

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception:	Dossier complet, le : 22/03/2017	N° d'enregistrement : F011117 P0041

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation et de commerces, porté par BNP Paribas Immobilier Promotion Résidentiel et EMERIGE Résidentiel au sein de la ZAC des Docks à Saint-Ouen (93) - Secteur 5 Lots V1A & V1B

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EMERIGE RESIDENTIEL /co-promotion BNP Paribas Immobilier Promotion Résidentiel

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BACQUE Christophe

RCS / SIRET

4 5 2 | 1 0 6 1 | 5 2 6 | 0 0 0 3 7

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Projet de construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation et de commerces divisé en deux lots : lot V1A et lot V1B. Surface de plancher totale du projet : 15 200,35 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La ZAC des Docks représente environ 100 ha et vise à développer un quartier de vie exemplaire et innovant en matière de qualité urbaine et environnementale, de diversité fonctionnelle et sociale, de densité et de continuité urbaine. Des logements, bureaux, école, espaces publics et équipements publics ont déjà été livrés, tandis que d'autres constructions sont en cours.

Projet secteur 5, lots V1A et V1B, porté par BNP Paribas Immobilier Promotion Résidentiel et EMERIGE Résidentiel (co-maîtrise d'ouvrage) :

- surface totale du projet : 6 417 m² / SDP totale : 15 200,35 m² SDP ;
- 220 logements (lot V1A = 91 logements et lot V1B = 129 logements) / 3 commerces sur le lot V1A ;
- Des niveaux de sous-sol avec 76 places de stationnements sur le lot V1A et 90 sur le lot V1B ;
- Bâtiments d'une hauteur moyenne de 30 m (R+8)

Les espaces privés extérieurs seront généreusement plantés tout en favorisant des transparences et des percées visuelles = 1 331 m²

Les terrains sont actuellement occupés par des bâtiments industriels. Les démolitions seront réalisées par l'aménageur de la ZAC. Les terrains seront donc vides de construction pour la réalisation du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond aux ambitions générales de la ZAC des Docks de Saint-Ouen, à savoir :

- Le renouvellement urbain de Saint-Ouen par la reconquête des Docks : il s'agit aujourd'hui de restituer ce territoire aux habitants et de relier à nouveau le centre-ville au fleuve en se réappropriant ses berges.
- La mixité et la diversité de la ZAC : la mixité se traduit par une offre de logements, d'activités et d'animations. Sociale, fonctionnelle, générationnelle, la mixité s'inscrit dans les différentes strates de la ville, les logements pouvant se superposer à des rez-de-chaussée animés accueillant commerces, activités ou équipements collectifs.
- L'exemplarité environnementale de la ZAC : la qualité environnementale du projet est appréhendée dans toutes ses dimensions (eau, énergie, matériaux, santé, risques, pollutions...).

Le secteur 5 - RER Sud se situe à proximité immédiate de la station RER Clichy-St Ouen et de la future station Clichy Saint Ouen, du prolongement de la ligne 14 dont l'ouverture est prévue en 2019. Le prolongement de la ligne 14 traversera le secteur 5 - RER Sud en sous-sol et marquera la délimitation entre le lot V1A et le lot V1B.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction de l'ensemble immobilier seront réalisés en plusieurs phases :

- Terrassement des terrains et décaissement d'un volume de 22 500 m³ environ pour réaliser les niveaux de sous-sol et les fondations adaptées aux bâtiments sur les deux lots ;
- Travaux de gros œuvre ;
- Apport de terres pour aménager les espaces verts extérieurs. Les espaces verts sur dalle recevront une épaisseur de terre de 60 cm minimum ;
- Création de sous-couche de voirie pour stabiliser les sols pour espaces paysagers (chemins).

Les travaux de construction auront une durée prévisionnelle de 24 mois, à partir de juin 2018, pour une livraison prévue en juin 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet accueillera un ensemble immobilier à usage d'habitations et de commerces. Des espaces extérieurs seront aménagés, offrant un cadre paysager aux futurs habitants et usagers du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dans le cadre du projet de la ZAC des Docks à Saint-Ouen, une étude d'impact a été réalisée en Juin 2007 pour le dossier de création de la ZAC, puis actualisée en octobre 2009. L'étude d'impact a ensuite été complétée dans le cadre du dossier de réalisation en septembre 2011 et novembre 2015, intégrant d'ores et déjà les enjeux et les impacts du secteur 5 – RER Sud.
- Dans le cadre du projet de la ZAC des Docks à Saint-Ouen, un DLE soumis à autorisation a été déposé en octobre 2010.
- Le projet fera l'objet d'un permis de construire pour chaque lot, déposé en co-titularité par BNP Paribas Immobilier Promotion Résidentiel et EMERIGE Résidentiel.
- Le projet ne sera pas soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet :	6 417 m ²
Surface totale du lot V1A :	2 877 m ²
Surface totale du lot V1B :	3 540 m ²
SDP des logements :	15 200,35 m ²
SDP des logements pour le lot V1A :	6 378,67 m ²
SDP des logements pour le lot V1B :	8 476 m ²
SDP des commerces :	345,68 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Docks – Secteur 5 – Lots V1A & V1B, 93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 48°54'26"188 Lat. E 2°19'22"503

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Saint-Ouen-sur-Seine (93)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://non.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il.:	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plaine Commune (EPCI comprenant la ville de Saint-Ouen) a adopté son PPBE le 20 mai 2014
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZPPAUP est présente sur la commune mais ne concerne pas le secteur de projet

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du site se situe à environ 4,6 km au Sud-Ouest, au niveau du Bois de Boulogne.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRI par débordement direct de la Seine approuvé le 21/06/2007. Le secteur de projet ne se situe pas dans une zone inondable du PPRI. - Périmètre de prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse approuvé le 21/03/1986, modifié le 18/04/1995. - PPRT : non
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude historique menée par ARCADIS en 2011 et la synthèse des études environnementales précédentes réalisée par BURGEAP en 2013 montrent la présence d'hydrocarbures C10-C40 au droit de l'îlot V1.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de la ZRE de l'Albien sur la commune de Saint-Ouen
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N2000 le plus proche est la ZPS des Sites de Seine-Saint-Denis (FRT112013) située à 4,2 km au nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais : environ 1 650 m ³ au droit des futurs espaces verts et 22 500 m ² pour réaliser les niveaux de sous-sol et les fondations des bâtiments
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remblais : environ 1 650 m ³ au droit des futurs espaces verts
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Débroussaillage
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pollution sur site avérée sur certaines zones (cf. Dossier d'accompagnement en annexe)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse / Aléa faible de retrait-gonflement des argiles / Risque sismique de niveau 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pollution sur site avérée sur certaines zones (cf. Dossier d'accompagnement en annexe)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouveaux habitants (entre 500 et 550 habitants) et usagers du site engendrera une hausse des déplacements tous modes. Mais cette hausse du trafic sera faible étant donné la très bonne desserte en transports en commun du site (RER C, ligne 14 et projets d'extension).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruit, liées principalement à l'augmentation du trafic et au déroulement du chantier. Les nuisances sonores sont déjà existantes du fait des grandes infrastructures de transport à proximité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est impacté par la qualité de l'air et les rejets des polluants issus des activités urbaines (présence du centre d'incinération des ordures ménagères à 800 m au nord).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à proximité des voies du RER C et du futur prolongement de la ligne 14
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses (éclairage des espaces extérieurs et intérieurs). Aucun éclairage vers le ciel n'est prévu (pollution lumineuse limitée). Le secteur est dans une zone urbaine éclairée la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un nouveau trafic automobile. Installation de chauffage et besoin de froid pour les commerces.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera potentiellement une modification de l'écoulement des eaux du fait de l'imperméabilisation des sols, la création d'une dalle sous les espaces verts extérieurs (stationnements en sous-sols). La gestion des eaux pluviales devra être gérée au sein de la parcelle, conformément aux prescriptions du DLE de la ZAC des Docks.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction de 220 logements et de commerces sera source de production d'eaux usées et de rejets dans le réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si le projet est excédentaire en matériaux, ceux-ci seront considérés comme des déchets inertes. Une charta chantier à faible impact environnemental sera mise en œuvre incluant une gestion appropriée des déchets de chantier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la présence de vestiges archéologiques connus (il est en dehors des zones de présomption de prescriptions archéologiques) et se situe en dehors des périmètres de protection des monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de nouveaux logements et de nouveaux emplois avec l'implantation de 3 commerces. Amélioration du paysage urbain : renouvellement urbain, abords apaisés

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet aura certainement des effets cumulés avec le projet d'extension de la ligne 14 et du RER C :

- en phase chantier : hausse du trafic, nuisances sonores, émissions poussières
- en phase exploitation : amélioration des conditions de circulation et hausse de la fréquentation des transports en commun

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Dossier d'accompagnement en annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans une opération d'ensemble qui est planifiée depuis longtemps dans les documents de planification (SCoT, PLU) et dans le dossier de ZAC. D'ailleurs, les enjeux environnementaux ont déjà été pris en compte dans l'étude d'impact menée dans le cadre de la création et la réalisation de la ZAC des Docks. C'est pourquoi les questions environnementales ont déjà été anticipées et évaluées. A ce titre, le projet est situé à proximité de futures installations de transport permettant aux futurs habitants de la ZAC d'utiliser les TCSP et limiter ainsi les nuisances associées au trafic. Le projet est plutôt favorable en participant au renouvellement urbain d'anciens sites industriels en friches. Des études spécifiques ont été réalisées sur les problématiques liées à la pollution des sols, ce sujet devant être précisé en amont du PC. Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*03 comprenant entre autre les éléments demandés pour les annexes obligatoires 2, 3, 4 et 5 : <ul style="list-style-type: none">- Présentation du site- Diagnostic environnemental synthétique- Présentation du projet- Effets sur l'environnement et mesures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le

21/03/2017

Signature

EMERIGE RESIDENTIEL

17-19, Rue Michel le Comte - 75003 Paris

S.A.S. au Capital de 37.000,00 Euros

452 061 526 R.C.S. Paris

SIREN 452 061 526

Tél. : 01.47.03.48.83 - Fax : 01.40.20.06.84

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

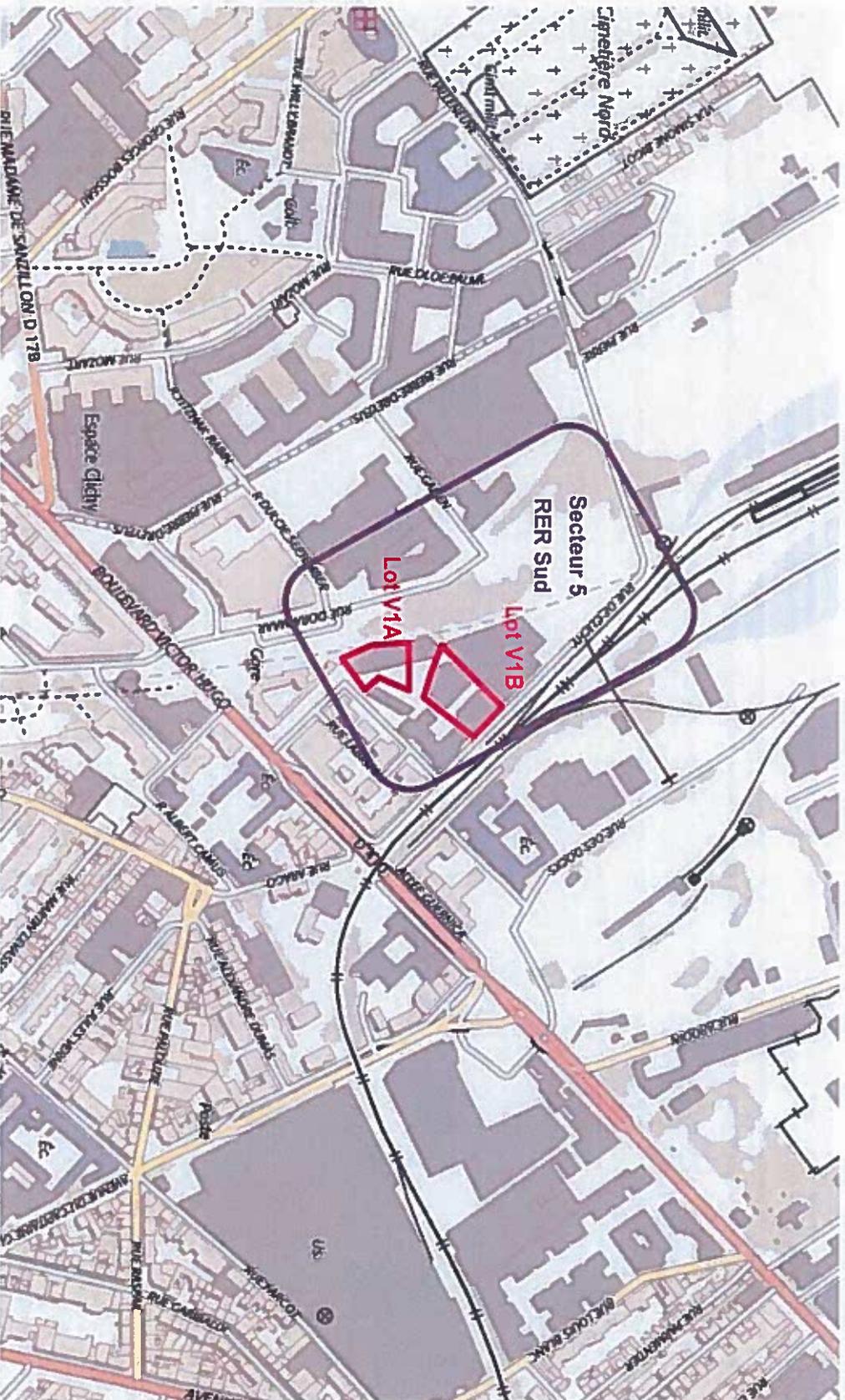


Figure 3 : Plan IGN 1/5 000 (source : Géoportail)



Figure 4 : Plan de situation au 1/5000 – Photo aérienne (source : Géoportail)

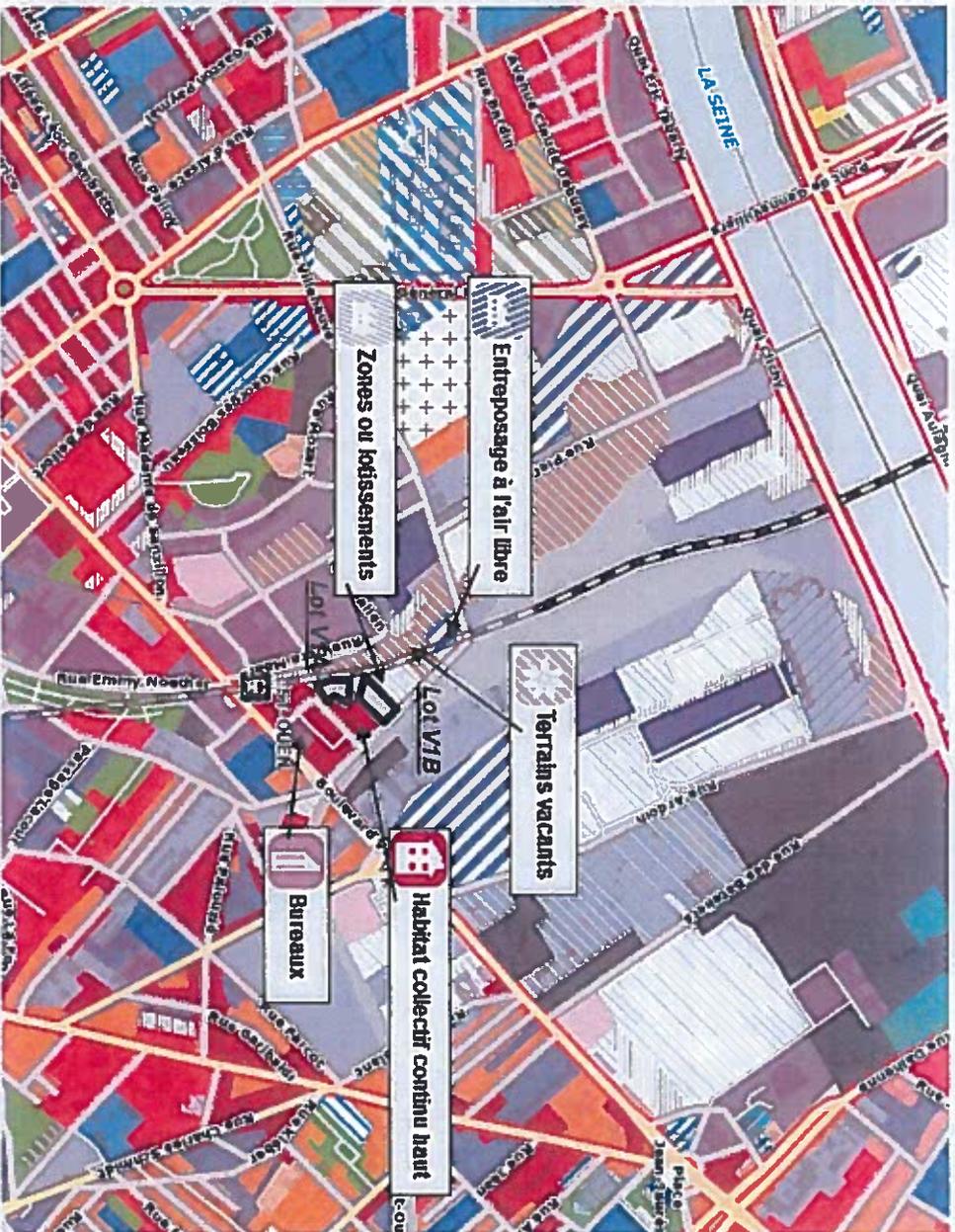


Figure 5 : Occupation du sol (source : IAU Occupation du sol 2012)

1.2 PHOTOGRAPHIES DU SITE

Les photos proviennent de Google Street, datant de juillet 2016.



Figure 6 : Localisation des prises de vues – Photo aérienne (avant démolition) (source : Géoportail)





Figure 7 : Prises de vue (source : Google Street – Juillet 2016)

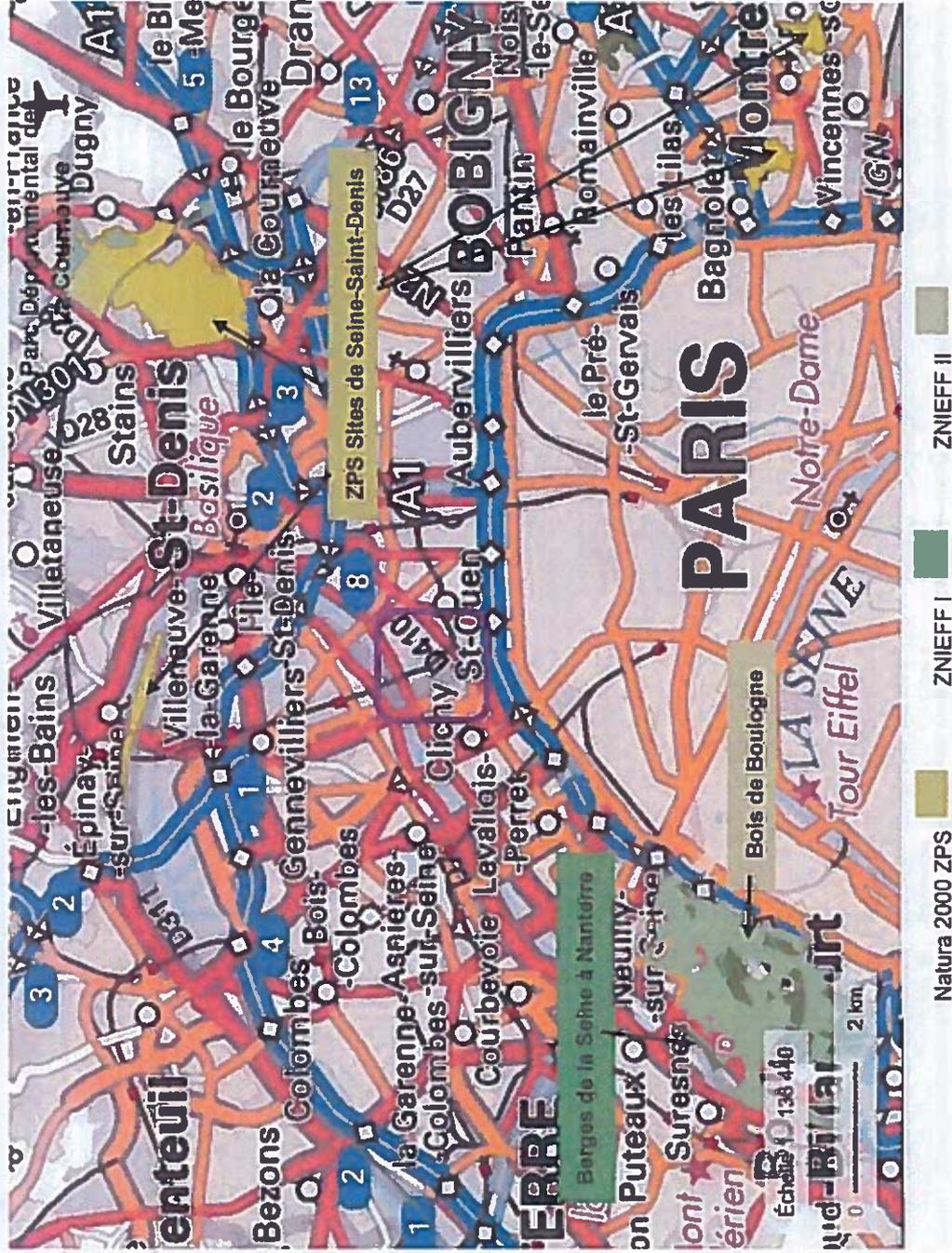


Figure 9 : Zones patrimoniales et protégées (source : DRIEE)

▪ **Biodiversité**

Saint-Ouen se situe dans la partie centrale de l'agglomération parisienne, c'est un secteur relativement carencé en espaces verts. La valeur écologique et patrimoniale du secteur d'étude est faible. Toutefois, la ZAC des Docks offre de nouveaux espaces verts à la population et constituent des éléments importants pour le maintien de la biodiversité (création du Grand Parc le long de la Seine de 12 ha).

2.4 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

2.4.1 RISQUES NATURELS

Deux types de risques naturels menacent la commune de Saint-Ouen : les inondations et les mouvements de terrain.

▪ **Risques d'inondation**

Une partie de la commune est classée en zone inondable (les bords de Seine et la zone des Docks). Le risque d'inondation est causé par débordement direct de la Seine, par remonté de la nappe phréatique et par les inondations pluviales urbaines.

Un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) a été approuvé sur le territoire de la commune de Saint-Ouen par arrêté préfectoral du 21/06/2007.

Le secteur RER Sud au sein de la ZAC des Docks et les lots V1A et V1B ne sont pas concernés par le risque d'inondation.



Figure 10 : Carte réglementaire du PPRI de la Seine à Saint-Ouen (source : PLU de Saint-Ouen, octobre 2016)

- **Risques de mouvements de terrains liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse**

La commune de Saint-Ouen est concernée par un périmètre de prévention des risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse de Saint-Ouen, approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 1986 modifié le 18 avril 1995.

La ZAC des Docks et le secteur de projet ne sont pas concernés par le périmètre de prévention des risques liés à la présence d'anciennes carrières. Ils se situent en revanche dans le périmètre de prévention des risques liés la dissolution du gypse (aléa moyen).